



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 20 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 20/12/2023
ID : 026-212600886-20231218-DELIB2023_90-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023.90 Séance du 18 décembre 2023

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 18 décembre 2023 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 12 décembre 2023 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Laurence THON à M. Bertrand BECORPI, Mme Stevie BONNARD à Mme Élise CLÉMENT, Mme Florence DEGOUGE à M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT à M. Christian GAUTHIER, Mme Caroline BILLION-REY à M. Claude VOSSEY, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET à Éric SAULLE.

Excusé : M. Roger-Pierre ROLLAND.

Conseillers municipaux présents : 21

Mme Audrey TRACOL a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Vote du Budget Primitif 2024 – Budget principal de la Commune

Rapporteur : Claude VOSSEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal, L2311-1 et suivants relatifs aux finances communales ;

Vu l'intérêt de voter le budget primitif dès la fin de l'exercice précédent afin de commencer le nouvel exercice avec des documents opérationnels ;

Vu la délibération 2023.72 du Conseil Municipal du 6 novembre 2023 relative à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2024 ;

Considérant que le budget primitif 2024 de la Commune s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :	4 766 259.00 €
Recettes :	4 766 259.00 €

Section d'investissement

Dépenses :	2 133 000.00 €
Recettes :	2 133 000.00 €

Soit un budget total de 6 899 259 €

Vu l'avis de la commission « Administration Générale et Finances » du 12 décembre 2023 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **VOTE** le budget primitif 2024 de la Commune.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20231218-DELIB2023_

Conseil Municipal du 18 décembre 2023

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTES :

Pour : 28
 Contre : 0
 Abstentions : 0

ANNEXE DÉLIBÉRATION N°

2023 - 090

Date de convocation : 12/12/2023

Présenté par Le Maire (1),
 A Chatuzange-le-Goubet, le 18/12/2023




Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Chatuzange-le-Goubet, le 18/12/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

AMANDE-SÉGUINEAU Béatrice	
ANDRÉ Jean-Marc	
BECORPI Bertrand	
BEDOUAIN Christophe	
BERRANGER Pascal	
BILLION-REY Caroline	
BONNARD Stevie	
CAMACHO Jérôme	
CHEYNEL Lilian	
CLÉMENT Élise	
DAMAISIN-JAMONET Coralie	
DEGOUGE Florence	
DESBAR Stéphanie	
GARNIER Gilles	
GAY Fabrice	
LOPEZ Céline	
MELESI Pierre	
PALCOUX Mélanie	
RAMAT Christian	
ROLLAND Roger-Pierre	



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

SARZIER Jean-Michel	
SAULLE Eric	
THON Laurence	
THON Marina	
TRACOL Audrey	
TRUCHET-COMTE Natacha	
VOSSEY Claude	
ZAMMIT-HELMER Nathalie	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/12/2023 et de la publication le 20/12/2023
 A Chatuzange-le-Goubet, le 18/12/2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.